

Municipalité de



**243, rue Principale
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 426-C

Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick tenue le 3 avril 2023, le Règlement numéro 426-C modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'autoriser les parcs éoliens dans la zone agricole 2-A et à encadrer l'implantation, l'aménagement et le démantèlement des parcs éoliens.

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Arthabaska, le 31 août 2023.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 août 2023, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au : « <http://www.sainte-elizabeth-de-warwick.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca », par la poste au 243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Québec, J0A 1M0 ou par téléphone au 819-358-5162, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ce 6 mars 2024



Directeur général et greffier-trésorier